

LE BOURGNEUF LA FORET (53410)

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 07 JUILLET 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le **Lundi 7 Juillet**, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François BERROU, Maire.

PRESENTS : François BERROU – Michel BOUILLON – Julie CHARPENTIER – Yohann FOUASSIER – Pierrette LEHAY – Patrick BEAUPÈRE – Michèle DUCHEMIN - Marie-Claude HOUDELIER – Lilian BÈGUE – Jean-François RAIMBAULT – Florence LAMBARÉ – Caroline BEAUDUCEL – Jérôme BÉNÉZET – Noémie GAIGNER – Nicolas GAUBERT

EXCUSES : Stéphane SABLÉ pouvoir donné à Nicolas GAUBERT
Yannick BRUNEAU pouvoir donné à Michel BOUILLON

Secrétaire : Patrick BEAUPERE

1- DEMANDE DE PRÊT AUPRES DE LA MSA – PROJET MAM

A l'unanimité, le Conseil accepte que le Maire soumette une demande de prêt à la MSA pour le financement du projet d'aménagement d'une MAM dans les locaux de l'ex-Trésorerie. La demande porte sur un prêt d'un montant de 50 000 €, avec un taux d'intérêt à 2,5 %, qui sera remboursé sur une durée de 10 années.

2- CONVENTION ENTRE LAUNAY-VILLIERS ET LE BOURGNEUF-LA-FORET – ETANG DU BARRAGE DU CHATEAU DE VILLIERS

Dans le cadre de la gestion de l'entretien du barrage du Château de Villiers, les communes du Bourgneuf-la-Forêt et de Launay-Villiers sont amenées à signer la convention. La convention étant encore en cours de rédaction lors du conseil, le point sera abordé lors d'une prochaine réunion du Conseil.

3- COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES

- A) *Présentation du coût élève 2024 et*
- B) *Ecole privée – versement de la participation année 2025-2026*

Mme CHARPENTIER rappelle la convention liant la commune à l'école privée pour la période de 2024 à 2027. Après présentation du calcul du coût 2024, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le forfait « participation à l'école privée » à 1 148,09 € par élève pour l'année 2025-2026.

- C) *Validation de la participation « élève » demandée aux communes extérieures*

Les communes ne disposant pas d'école, ou dont la capacité d'accueil est insuffisante, ont l'obligation de participer aux dépenses de fonctionnement de l'école d'accueil. Considérant que la commune du Bourgneuf-la-Forêt est amenée à accueillir des enfants « hors commune » il est nécessaire de fixer un forfait.

Ce forfait est calculé à partir des dépenses de fonctionnement 2024 + coût des voyages découverte (ou classe de neige). Pour le calcul du forfait : Le nombre d'élèves pris en compte est l'ensemble des enfants présents à l'école à la rentrée de Septembre 2024, ayant 3 ans au plus tard au 31/12/2024 (soit 86). Après présentation des calculs nécessaires, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe ce forfait à 1 167,74 € pour l'année scolaire 2025-2026

4- RH – PRIMES ET HEURES DECLAREES DURANT LES SEJOURS

Afin d'encadrer la rémunération des heures réalisées par les animateurs lors des séjours organisés par la commune, le Conseil à l'unanimité, approuve les conditions de rémunération des agents d'encadrement et d'animation tel que suivantes :

- Indemniser les agents permanents pour le temps de travail effectué en dehors des cycles préétablis, en versant une indemnité forfaitaire de 25 € par nuitée. A ce montant, 3 heures supplémentaires ou complémentaires par jour d'encadrement seront ajoutées, en compensation de l'amplitude journalière excédant 7 heures de travail.
- Décider que, la nourriture et l'hébergement des animateurs sont intégralement à la charge de la commune, puisque l'exercice des fonctions d'encadrement durant les séjours supposent une présence continue auprès des publics accueillis par les animateurs. Ces frais ne peuvent être considérés comme des avantages en nature. De même, les agents ne peuvent prétendre à établir des notes de frais pour ces dépenses.
- Décider d'imputer les dépenses sur le budget de la commune, section de fonctionnement.

5- SUBVENTION AFN – NOUVEAU DRAPEAU

L'association des AFN a fait l'acquisition d'un nouveau drapeau (et de matériel annexe) pour ses cérémonies, pour un total de 1348,80 € TTC. Les communes de LAUNAY-VILLIERS et BOURGNEUF-LA-FORET souhaitent accompagner l'association dans le financement de ces équipements. Ainsi, après délibération et à l'unanimité, le Conseil autorise le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 450€ à l'association des AFN. Cette subvention sera prise dans le « Divers » des subventions votées en Mars 2025.

6- MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LA SALLE DES FETES ELECTIONS MUNICIPALES

Dans le cadre des prochaines élections municipales (en Mars 2026) l'ensemble du Conseil a accepté la possibilité de mettre gratuitement à disposition des candidats certaines salles communales (selon les besoins des candidats et les disponibilités), afin qu'ils puissent organiser des réunions ou autre évènement, en lien avec leur campagne.

DECISIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Informations :

- **Travaux Rue du Haut Beauvais :**
 - Entreprise SECHE pour le lot n°1 « Terrassement, Voiries, Traitements de surface, Réseaux EP et Signalisation » pour 333 975,66 € HT (soit 400 770,79 € TTC) et LA JOURDANIERE pour le lot n°2 « Aménagements Paysagers » pour 19 775,90 € HT (soit 23 731,08 € TTC)
 - Réunion publique le 8 Juillet à 18h30 à la salle des fêtes. Les riverains ont été invités par courrier, déposé directement dans leur boite à lettre.
 - Une déviation pour les poids lourds et les véhicules légers sera mise en place le temps des travaux. Le calendrier prévisionnel fixe le début des travaux le 26 Aout pour se terminer le 15 Décembre.
- **Village d'Avenir :** Réunion avec CERUR le 10 juillet à 14h30 en mairie.
- **Animations été jeunes :** Bilan des inscriptions et activités proposées.
- **Villes et Villages fleuris :** retour sur le passage de la commission le vendredi 27 Juin dernier.
- **Rappel Théâtre de plein-air :** mercredi 9 Juillet à 20h30 au parc de Morfelon avec le Théâtre Régional des Pays de la Loire. Les volontaires sont les bienvenus pour le rangement des chaises après la représentation.
- **Séances du CM au 1er semestre 2025 :** Lundi 1^{er} Septembre, Jeudi 9 Octobre, Jeudi 13 Novembre et Lundi 08 Décembre.

Affiché le 23/08/2025



Le Maire,
François BERROU